Le Président
Ancien Ministre
Vice-Président honoraire du Sénat
Maire de Marseille

Arrêté n° 18/038/CM

Abrogation de l'arrêté n°17/321/CM du 27 septembre 2017 relatif à la délégation de signature de Madame Mireille Schembri

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin, en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- L'arrêté du 27 septembre 2017 n°17/321/CM de délégation de signature à Madame Mireille Schembri, chargée par intérim de la Direction Générale Adjointe des Ressources Humaines de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n°17/321/CM du 27 septembre 2017 est abrogé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Marseille, le 22 mars 2018

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN

Reçu au Contrôle de légalité le 22 Mars 2018